

Enseignants: les chiffres de la réforme des retraites à destination des députés.

Une revalorisation des rémunérations des enseignants peut-elle compenser les pertes prévisibles de leur pension dans le système de retraites par points? Note à l'attention des députés devant examiner la loi instituant un "système universel de retraite".

Mesdames et Messieurs les députés,

Monsieur le Premier Ministre l'a dit le 12 Septembre dernier devant le Conseil économique, social et environnemental (Cese) : «Je le dis tout net : il serait inacceptable que les enseignants perdent le moindre euro de pension[...]. Et cela ne se produira pas. ».

Et pourtant...

Chacun s'accorde à dire que les enseignants sont appelés à être les grands perdants de la réforme par points, si vous la votez. Les nouveaux entrants dans la carrière perdraient, toutes choses égales par ailleurs, 30% de leur future pension. Le SNUIPP parle d'une baisse moyenne de 600 euros de pension brute mensuelle pour l'ensemble des enseignants nés après 1975. Partons sur cette base.

De combien faudrait-il augmenter les enseignants pour compenser les pertes ?

Il est question de revalorisation des rémunérations des enseignants : de combien faudrait-il les augmenter pour que l'engagement du Premier Ministre soit respecté ?

Si les données exposées dans le rapport remis par Monsieur Delevoye au Gouvernement restent les mêmes, on peut calculer ceci pour 1 euro de salaire brut gagné sur toute une carrière:

Pour 1 euro de rémunération brute perçu au cours de la carrière		
Cotisations	→ 1 euro de salaire brut permet de cotiser pour les retraites à hauteur de 25,31% de cet euro = A	A = 0,2531 euros cotisés.
Points	→ Nombre de points obtenus au « prix » de 10 euros = B	B = 0,02531 points
Montant de la pension de retraite en euros bruts	→ 1 point rapporte 0,55 euro de retraite annuelle brute, sauf changements. 0,02531 point rapporte donc.... - en retraite brute <u>par an</u> -en retraite brute <u>par mois</u>	B X 0,55 = 0,0139205 euros bruts annuels = 0,0011600417 euros bruts mensuels

Calculons alors. S'il manque en moyenne 600 euros de pension mensuelle brute aux enseignants touchés par la retraite par points, de combien devra être la revalorisation totale de l'enseignant lambda dont la perte correspondrait à cette moyenne ?

600 euros / 0,0011600417 euros = 517.222 euros

Admettons, ce qui n'est pas le cas, que cette perte de 600 euros corresponde **à un débutant** dans la carrière devant travailler encore 43 ans : c'est 12.028 euros bruts qui devraient lui être payés chaque année de toute sa carrière, si on souhaite respecter l'engagement du Premier Ministre, soit **1002 euros bruts par mois en plus du traitement prévu dans les grilles indiciaires**.

Les premières négociations sur la revalorisation des enseignants pour 2021 en date du 7 Février 2020 annonce une prime maximale de **183,33 euros bruts mensuels** (et exclusivement pour les enseignants à l'échelon 2. C'est moins pour les autres et zéro à partir de l'échelon 6, c'est-à-dire pour les jeunes d'une trentaine d'années et les plus vieux).

Une nécessaire revalorisation de plus de 10 milliards d'euros par an.

Ainsi donc, aucun plan de revalorisation des salaires des enseignants ne sauraient compenser les pertes folles prévisibles dans le cadre d'une retraite par points.

407.046 enseignants dans le public ont entre 20 ans et 45 ans (+ 20% environ dans le privé...) et sont concernés par la mise en place de la retraite par points (et plus le temps passe, plus le nombre d'enseignants pour lesquels il faudra compenser la perte de pension prévue augmentera, pour arriver à 870.000 à terme – nombre d'enseignants fonctionnaires d'Etat)

Si on admet une perte moyenne de 600 euros de pension brute mensuelle dans le cadre de la retraite par points, c'est 407.046 X 600 euros de perte de retraite qui devront être compensés par 407.046 X 517.222 euros, soit 210 milliards sur 17 ans (temps imparti pour que tous les salariés ne relèvent plus que du nouveau système). **Plus de 10 milliards par an sont donc nécessaires** pour pouvoir respecter la parole de Monsieur le Premier Ministre.

Non, Mesdames et Messieurs les députés, il n'est pas vrai de dire que l'impact de la mise en place de la retraite par points pourrait être compensé par une revalorisation des rémunérations des enseignants, qu'elle soit assortie de contre-parties voulues par le Ministre de l'Education Nationale ou pas.

En conséquence, Mesdames et Messieurs les députés, accepterez-vous de voter une loi qui spolie en l'état les enseignants d'une retraite décente après qu'ils aient vécu une carrière entière à être sous-payés de façon notoire au regard de leur niveau d'études ?

Les 870.000 enseignants de l'Education Nationale attendent votre réponse - et votre vote.

Source : <https://blogs.mediapart.fr/pascale-fourier/blog/110220/enseignants-les-chiffres-de-la-reforme-des-retraites-destination-des-deputes>